

Concept de sélection Ski Alpine pour la participation aux FISU World University Games Winter Torino 2025

Version 01

1. Principe

Les principes applicables pour le présent concept de sélection sont les **règles** définies par la FISU ainsi que les **directives relatives à la performance** publiées par Swiss University Sports pour les World University Games.

2. Date de la manifestation

Les FISU World University Games Winter auront lieu à Turin (ITA), du 13 au 23 Janvier 2025.

3. Nombre de participants selon les règles de la FISU

Men	Women
Alpine Combined (AC)	Alpine Combined (AC)
Super-G (SG)	Super-G (SG)
Giant Slalom (GS)	Giant Slalom (GS)
Slalom (SL)	Slalom (SL)
Mixed Team Parallel (TP)	

Les nombres de participants/es suivants sont définis :

Each country is authorized to enter a maximum of 12 athletes per gender (total 24 athletes).

In each event, each country may enter:

- Individual events: maximum 6 athletes (per gender)
- Team Event (Mixed Team Parallel): maximum of 1 team per country composed of 2 W and 2 M.

Only athletes with an active FIS code are allowed to participate in each Alpine Skiing event. To be eligible for participation in Super-G and Alpine Combined the athlete must have FIS points in Super-G, Alpine Combined or Downhill.

4. Conditions de participation

Les règles de la FISU ainsi que les directives relatives à la performance de Swiss University Sports s'appliquent (extrait) :

- Citoyenneté suisse (avec exception pour Ice Dance, cf. Figure Skating Sports Regulations)
- Âge : date de naissance du 01.01.2000 au 31.12.2007
- Statut d'étudiant/e, c'est-à-dire immatriculation régulière dans une universités ou HES reconnue en Suisse ou à l'étranger (dans des cas exceptionnels, Ecole Supérieure ou anciens étudiants)

5. Sélections

5.1. Critères de sélection

Critères principaux : les critères suivants doivent être satisfaits pour qu'un/une athlète puisse être proposé pour intégrer la sélection :

Positions au classement mondial FIS (classement minimal, respectivement résultats actuels équivalents).

Femmes

Slalom (SL) :	500
Slalom Géant (GS) :	500
Super G (SG) :	350

Hommes

Slalom (SL) :	600
Slalom Géant (GS) :	600
Super G (SG) :	400

Pour le combiné (AC), les athlètes qui participent au moins au slalom et / ou au super G sont pris en compte et doivent être sélectionnés en conséquence pour la discipline concernée.

Les positions au classement mondial correspondent à la liste de points FIS pertinente pour la sélection au 10.12.2024.

Ces critères sont considérés comme des exigences minimales de performance pour être pris en considération pour une sélection.

En outre, **le/la candidat/e doit avoir été actif/ve pendant la saison précédente avec au moins 10 courses et les points doivent être confirmés au moyen de résultats au cours de la saison actuelle 2024/25** (y compris les courses d'été) (en cas de blessure avérée au cours de la saison 2023/24, seules les courses de confirmation de la saison actuelle 2024/25 sont nécessaires).

Si, avant la date de sélection, des résultats ne figurant pas encore dans le classement mondial à points FIS sont obtenus, ces résultats sont considérés comme équivalents.

De plus, **l'exigence minimale pour tous les athlètes est de poursuivre des études actifs (minimum à temps partiel)**. Si vous avez obtenu votre maturité en 2024 et que vous prévoyez de commencer vos études en 2025, veuillez contacter le chef de discipline (CD).

Lors de la sélection, les priorités suivantes, basées sur les directives de performance pour les concepts de sélection de Swiss University Sports, seront prises en compte :

1. Athlètes avec un potentiel évident de médailles « High Potentials »
2. Résultats de la saison actuelle (courbe de forme)
3. Athlètes ayant le potentiel de devenir de futurs leaders « New Leaders » (Année de naissance 2002 et plus jeunes avec le potentiel pour les prochains WUG 2027, 2029)
 - Athlètes avec le potentiel de meilleures performances personnelles « Leaders in Sports and in Studies »

5.2. Compétitions définies par la fédération

En principe seront considérées toutes les compétitions FIS, même si les Coupes du Monde et Continental Cup seront considérés en priorité.

5.3. Période de sélection

Saison 2023/24 jusqu'au **mardi, 10 Décembre 2024**.

5.4. Demande de sélection

La demande de sélection doit être établie par le/la chef/fe de discipline (CD) au plus tard le 10 Décembre 2024 en concertation avec la fédération nationale et sur la base des critères de sélection convenus.

Si le nombre d'athlètes remplissant les critères de sélection est supérieur à celui des places disponibles, il appartient au/à la CD de procéder à une priorisation en fonction des directives relatives à la performance.

La demande se fait selon le modèle (feuille Excel).

5.5. Comité de sélection

La décision de sélection définitive est prise par le comité de sélection de Swiss University Sports:

- Chef du sport d'élite Swiss University Sports (présidence, Simone Righenzi)
- Co-Head of Delegation Swiss University Sports (Reto Ineichen)
- Martina van Berkel, Vice-présidente Swiss University Sports

La commission de sélection décide à la majorité des voix.

Une commission de recours est définie au sein du comité directeur de Swiss University Sports. Ses décisions sont définitives.

6. Aspects médicaux

À partir de leur sélection définitive, les athlètes participants/es sont soumis/ses aux règles de l'AMA. Le site web www.sportintegrity.ch/fr fournit des informations complètes sur les droits et les obligations des athlètes ainsi que sur ceux de l'équipe d'encadrement (entraîneurs, coaches et physiothérapeutes).

Pour les athlètes ayant des chances avérées d'être médaillés/es ou diplômés/es, des dispositions particulières peuvent s'appliquer pour raisons médicales. Le justificatif médical doit être fourni dès que la maladie ou la blessure survient. Le/la chef/fe de discipline soumet simultanément à Swiss University Sports une proposition de compétitions alternatives ou de possibilités d'évaluation.

7. Communication

Après approbation par Swiss University Sports, le concept de sélection est publié individuellement sur le site web de Swiss University Sports, rubrique «Disciplines sportives», ainsi que par la fédération concernée.

Le/la chef/fe de discipline ainsi que la fédération nationale s'assurent que les athlètes et entraîneurs concernés/es ont vu, lu et pris connaissance du concept de sélection.

8. Coûts

Les athlètes sélectionnés/es seront tenus/es de payer une contribution aux frais qui s'élève à environ 20% des frais totaux 20% supplémentaires sont couverts par l'haute école de l'athlète. Le montant restant est financé par Swiss University Sports et la fédération nationale.

9. Autres dispositions

Processus d'annonce : Les athlètes se manifestent au plus tard 4 mois avant la manifestation (13 Septembre 2024) en tant que « probables » auprès de leur CD. Dans des cas exceptionnels des annonces tardives (jusqu'au 10 octobre) pourront être pris en compte.

Les probables pris en compte donnent confirmation avant la demande sélection par écrit, par le biais d'un accord de participation, de participer à l'événement au cas d'une sélection. Ils/elles s'engagent à prendre part aux éventuelles rencontres, journée de présentation, etc. en lien avec leur participation aux WUG (s'il n'y a pas de compétitions relevant).

Tous/toutes les probables seront saisis/es sur sus.gamemanager.ch par le/la CD (nom/prénom/mail). Les probables recevront un login personnel leur permettant de compléter leurs données individuelles.

Le rapport athlètes/officiels est fixé par la FISU. Lors du choix définitif, l'accent doit être mis sur le meilleur encadrement possible pour les athlètes. En cas de doute, la décision revient au chef du sport d'élite en concertation avec les chefs de délégation.

10. Responsabilités

Chef de discipline responsable

Thomas Zumbrunn; thomas.zumbrunn@gmail.com; +41 78 627 88 53

Hasliberg, 22.06.2024



Thomas Zumbrunn
Chef de Discipline
Swiss University Sports

Hans Flatscher
Directeur Ski Alpine
Swiss Ski



Simone Righenzi
Chef du sport de performance
Swiss University Sports